



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 18 mai 2006, à 20H15
à la Salle de Spectacles**

12^{ème} séance

Séance du jeudi 18 mai 2006

Présidence de M. Roland Divorve, Président

Je vous souhaite la bienvenue à cette douzième séance !

Je salue tout particulièrement Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, notre huissier, ainsi que les représentants de la presse et le public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux ici, et par l'intermédiaire de la télévision régionale.



Conformément à l'art. 62 du Règlement, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

59 conseillères et conseillers répondent à l'appel à 20h15 (*)

Remarque : au 01.04.2006, le Conseil communal ne compte plus que 77 membres.

Sont excusé(e)s :

Mmes	Arielle Bonzon	Madeleine Doudin	Nicole Dupont
	Nathalie Kocher	Myriam Romano	Catherine Wicht
	Yvonne Zurcher		

MM.	Jean-Jacques Aegerter	Jean-Claude Berger	Jean-Pierre Glaus
	Alexandre Goedecke	Claude Regenass	

Sont absent(e)s :

Mmes	Fatima Jörg	Roselyne Ruchet	
MM.	Michel Grenacher	François Morisod	Naumorski Slobodan
	Pierre Trenz		

(*) M. Pascal Montemari avait annoncé son retard : arrivée à 20h35

Mme Nicole Haas Torriani est arrivée pendant l'appel nominal

M. Michele Sacala est arrivé après l'appel nominal.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2006.
2. Communications de la Présidence.
3. Communications éventuelles de la Municipalité.
4. Communications éventuelles de la Commission des finances.
5. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
6. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.
7. Motion de M. le Conseiller communal Olivier Barraud - Mise en place d'un espace de consommation des stupéfiants (« Local d'injection ») en Ville de Lausanne.
Rapport de la Municipalité.
Préavis No 76 - 2006 : Nomination d'une commission.
8. Rapport de la commission d'étude de la réponse de la Municipalité à la motion de Monsieur le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts intitulée :
"Etude d'un journal pour l'Ouest lausannois".
M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.
9. Rapport de la commission d'étude de la motion de Monsieur le Conseiller communal Jacques Depallens et consorts intitulée : « Bibliothèque sur le site Verdeaux-Pépinières ».
M. Jacques Depallens, président-rapporteur.
10. Préavis No 74-2006 :
Réponse de la Municipalité au Postulat de Mme la Conseillère communale Tinetta Maystre - "J'ai une idée" : ralentissement de la circulation au chemin des Clos.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur de la commission des finances.
11. Préavis No 75-2006 :
Réponse de la Municipalité au Postulat de Madame la Conseillère communale Myriam Romano-Malagrifa - Promotion de l'usage de modes de transport non polluants et amélioration du réseau de pistes cyclables.
M. Paul Mettraux, président-rapporteur.
12. Préavis No 77 :
Agrandissement du site scolaire du Léman - Crédit d'étude.
Dépôt de préavis - Discussion préalable.
13. Préavis No 78 :
Admission de 7 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt de préavis - Discussion préalable.

14. Préavis No 79 :

Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Madame Anna Della-Valle.
Dépôt de préavis - Discussion préalable.

15. Préavis No 80 :

Adoption du plan de quartier P15A « En Belle Vue » - Radiation des alignements -
Procédure de levée des oppositions - Vente de la parcelle No 262 « En Belle Vue ».
Dépôt de préavis - Discussion préalable.

16. Propositions individuelles et divers.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2006

M. le Président : Tout d'abord, je tiens à remercier la secrétaire pour les efforts qu'elle a dû consentir pour ce procès-verbal, ceci suite aux nombreuses coupures de l'enregistrement audio (et même vidéo) de séance du 6 avril 2006.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme R. Joliat, secrétaire du Conseil communal, indique qu'en page 31, sous point 15 de l'ordre du jour, il faut lire :

Préavis No 73 (et non pas 72) :

ÉCAL – Ecole Cantonale d'Art de Lausanne - Location des surfaces nécessaires à créer une structure destinée à de jeunes créateurs d'entreprises.

Rapporteur – un membre de la commission.

C'est avec cette correction que le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée et qu'il est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Communications de la Présidence

M. le Président : Le Bureau du Conseil a le pénible devoir de vous annoncer les décès de Messieurs Gilbert Hersberger, décédé le 12 mai dernier, Gilbert Hersberger était le père de notre conseillère communale, Yvonne Zurcher, ainsi que le décès de Monsieur Louis Monod, survenu en date du 16 avril à la Fondation des Baumettes, après une longue maladie.

Monsieur Louis Monod a siégé en temps que conseiller communal pendant plusieurs années, avant de devenir conseiller municipal, poste qu'il occupa pendant deux législatures.

S'il avait joué au jeu « feuille-caillou-ciseau », Monsieur Monod n'aurait pas choisi le papier, mais le sécateur, faisant honneur à sa profession d'horticulteur. Courageux et franc, ce capitaine d'infanterie était également attaché aux traditions de notre pays Vaudois. Il faisait partie également du Conseil de l'Abbaye « La Jeune Suisse » en qualité de Lieutenant d'Abbaye.

Le Bureau du Conseil tient à réitérer toute sa sympathie à sa famille. Son épouse Madeleine et ses trois filles.

M. Le Président invite l'assemblée à se lever pour observer quelques instants de recueillement.



Dates à retenir

- Dimanche 21 mai 2006, votation fédérale et élection à la syndiculture (1^{er} tour)
- Jeudi 15 juin 2006, à la maison Pulliérane, Journée de réflexion organisée par Lausanne Région et Rel'ier (bulletin de participation sur chaque emplacement)
- Cérémonie d'assermentation le 27 juin 2006, à 17h30
- Cérémonie de passation des pouvoirs du Bureau du Conseil 2005/2006 – 2006/2007 aura lieu exceptionnellement après la cérémonie d'assermentation

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

3. Communications de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, salue très cordialement les membres du Conseil communal et les informe que la Municipalité a quelques communications orales.

M. O. Golaz, conseiller municipal présente la réponse à l'harmonisation des horaires scolaires :

C'est avec plaisir que la Municipalité a pris connaissance de la réponse favorable de Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat et Chef fe du Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud, au sujet de l'harmonisation des horaires scolaires, projet qui avait fait l'objet d'une motion déposée le 4 novembre 2004 par Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn. En appui à cette motion, Mme Joerchel Anhorn avait également déposé au Conseil communal, en date du 3 mars 2005, une pétition, signée par 350 personnes, intitulée "Mieux concilier l'organisation scolaire avec la vie des parents ...".

Dans un courrier daté du 7 avril 2006, Mme Lyon autorise les établissements scolaires à mettre en place une nouvelle organisation des horaires scolaires, permettant aux parents de réduire le temps nécessaire pour amener leurs enfants à l'école et faciliter les trajets. En effet, à partir de la rentrée scolaire 2006-2007, les enfants du cycle initial et du premier cycle primaire commenceront et finiront l'école aux mêmes heures, selon l'horaire suivant : le matin de 8h30 à 11h50, l'après-midi de 13h45 à 15h15.

Cette réorganisation, qui a pu se faire en augmentant le temps d'enseignement par jour pour les élèves du cycle initial, permet de libérer les élèves des classes enfantines toute la journée du mercredi tout en restant dans le cadre légal imposé par le Canton.

Considéré par Mme Lyon comme un projet qui peut s'appliquer à d'autres établissements scolaires, l'harmonisation des horaires proposé à Renens fera, après une année, l'objet d'un bilan qui sera transmis au Département de la formation et de la jeunesse.

Tout comme Mme Lyon, la Municipalité tient à relever dans l'élaboration de ce projet la qualité de l'implication de tous les partenaires locaux, enseignants, parents et autorités politiques. La réponse de Mme Lyon est l'aboutissement d'une réflexion réalisée dans un esprit d'ouverture par le groupe de travail, sous la supervision du directeur de l'établissement primaire.

Nous nous réjouissons de voir la concrétisation de ce projet et de pouvoir ainsi donner satisfaction à un bon nombre de parents, qui pourront bientôt mieux concilier l'organisation scolaire avec leurs contraintes professionnelles.

La Municipalité estime, par cette communication, avoir répondu à la partie de la motion de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn concernant l'harmonisation des horaires scolaires, ainsi qu'à la pétition de l'intéressée intitulée "Mieux concilier l'organisation scolaire avec la vie des parents ...".

Une réponse à la deuxième partie de cette motion, qui touche l'accueil continu extra-scolaire des enfants, sera donnée ultérieurement par la Direction du Service de la Sécurité sociale.

M. J.- J. Ambresin, conseiller municipal, explique l'utilisation du système de vidéosurveillance dans les locaux de la police :

L'utilisation de caméras vidéo à des fins de surveillance est soumise à la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données, dès lors que les images filmées se rapportent à une ou

plusieurs personnes identifiées ou identifiables, que les images fassent ou non l'objet d'une conservation. Les traitements effectués doivent respecter les principes généraux de protection des données.

Un système de vidéosurveillance n'est autorisé que si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La vidéosurveillance ne peut être effectuée que si cette atteinte à la personnalité est justifiée par un intérêt prépondérant public ou privé ou par la loi. (Principe de la licéité)
- La vidéosurveillance doit être un moyen adéquat et nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi, à savoir la sécurité, notamment la protection contre les atteintes aux biens et/ou aux personnes. Elle ne peut être retenue que si d'autres mesures moins attentatoires à la vie privée telles que verrouillages complémentaires, renforcement des portes d'entrée, systèmes d'alarmes, s'avèrent insuffisantes ou impraticables. (Principe de la proportionnalité)

M. Michel Perreten rappelle aux téléspectatrices et téléspectateurs de la Télévision régionale (TVRL) la journée opération « **Coup de balais** » du samedi 19 mai, dès 17h00.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, nous fait part d'une convention relative à l'informatique intercommunale :

Le 1^{er} janvier 2000, les communes de Crissier, Ecublens et Renens ont signé une convention pour une informatique intercommunale. Suite à l'étude globale de l'informatique menée en 2004, et des décisions d'abandonner les développements internes en les remplaçant par des logiciels standards, cette convention devenait caduque.

Raison pour laquelle les communes de Crissier et d'Ecublens ont résilié la convention en décembre 2004, avec effet au 31 décembre 2005.

Dès lors, la commune de Crissier a souhaité faire une étude, de manière indépendante et autonome, pour son informatique de gestion. Le délai trop court, pour assurer le portage de leurs données dans la nouvelle solution, a poussé la Municipalité de Crissier à demander une prolongation des prestations du service informatique de Renens au-delà de 2005. Preuve en est qu'ils ont accepté le budget intercommunal 2006.

La Municipalité d'Ecublens, quant à elle, a émis le souhait de continuer à utiliser les prestations du service informatique de Renens. Elle a manifesté son intérêt par une nouvelle convention pour une durée de 5 ans à dater, rétroactivement, du 1^{er} janvier 2006.

Naturellement, au travers de cette nouvelle convention, les portes restent ouvertes à l'adhésion d'autres partenaires; ceci dans l'esprit de diminuer les coûts de fonctionnement.

En vertu de l'article 107b de la loi sur les communes (LC) dont l'énoncé est :

"Une ou plusieurs municipalités peuvent déléguer certaines de leurs attributions à une autre municipalité, cas échéant à l'autorité exécutive d'une association de communes, d'une fédération de communes ou

d'une agglomération. A cet effet, elles concluent un contrat de droit administratif (convention) dont la teneur est portée à la connaissance des conseils généraux ou communaux."

La Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre acte de la présente communication et le remercie de son attention.

D'autre part, je puis, ce soir, avec beaucoup de plaisir et après plusieurs années de patience, vous annoncer très officiellement que tous les obstacles à la mise en valeur des parcelles 954 et 1034 situées à la rue de Lausanne 49, propriété d'Agencements Industriels SA, sont levés.

En effet, la Cour civile du Tribunal cantonal vaudois a rendu son jugement dans l'affaire de la faillite le 14 septembre 2005 et le 13 février 2006. Ce jugement a été déclaré définitif et exécutoire dès le 24 mars 2006.

Il en résulte que la Banque Cantonale de Genève est désormais créancier gagiste sur les parcelles susmentionnées et qu'elle souhaite vendre au plus vite ces parcelles.

Le préposé de l'Office des faillites a été invité à résilier les baux à loyer des locaux qui sont encore utilisés. La vente se fera de gré à gré et les offres seront centralisées en les mains de l'avocat conseil de la BCG.

Il va sans dire que, dans ces conditions, la Municipalité va mettre tout en œuvre pour faciliter au maximum, dans la mesure de ses compétences, l'avancement d'un projet sur les parcelles en question. Elle avait déjà pris la décision de revoir le plan de quartier qui régit l'entier du secteur formé des parcelles en question et de la 951.

La Municipalité se réjouit de cette issue enfin favorable au développement d'un quartier sensible de notre ville. Dès lors, elle considère que toutes les interventions et autres motions trouvent ainsi leur réponse et peuvent être considérées comme étant caduques.

La Municipalité tiendra naturellement au courant le Conseil communal de l'avancement des travaux.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

Mme B. Joerchel Anhorn (indép.) : J'aimerais intervenir sur l'information que nous a donnée M. Golaz sur l'introduction de l'harmonisation des horaires scolaires dès la prochaine rentrée des classes conformément à la motion que j'ai déposée en 2004.

J'aimerais remercier la Municipalité et M. Golaz pour ce résultat et d'avoir atteint l'objectif. Je me réjouis de cette décision, et également de la façon dont elle a été prise, notamment en accord avec les enseignants. Je crois que la procédure a été très participative. Je profite de l'occasion pour remercier vivement les enseignants de leur collaboration et d'avoir réussi à réaliser l'harmonisation des horaires scolaires si rapidement.

Je suis convaincue que de nombreux parents vont être soulagés par ce nouvel horaire. Je suis aussi très contente de voir que la deuxième partie de ma motion, c'est-à-dire l'accueil continu des enfants dans une

structure parascolaire est examinée sérieusement. J'espère qu'elle débouchera bientôt sur un résultat concret, comme c'est le cas depuis de nombreuses années à Lausanne et dans d'autres villes de Suisse romande.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) fait suite à la communication écrite de la Municipalité : C'est avec un certain étonnement que j'ai pris connaissance de la communication relative au dossier du poste d'un animateur-médiateur-éducateur de rue.

Suite à la motion de Mme Pittet, déposée en 2001, de multiples rebondissements ont fait que le projet n'a pas pu être concrétisé à ce jour.

Sans revenir sur l'histoire du projet, que tout le monde connaît, il me semble toutefois nécessaire de souligner les résistances qui existent, lesquelles ont abouti à une perte financière notable. Cela démontre que le nœud du problème ne réside pas dans son aspect financier.

S'il me paraît souhaitable que le projet trouve une certaine assise et que pour cela, il soit développé consciencieusement, je m'interroge sur la somme d'argent qui aurait pu être allouée par la commission fédérale des étrangers, sur le fait qu'il a été décidé sans l'accord du Conseil, d'y renoncer, ainsi que sur la somme allouée par le canton, laquelle semble avoir drastiquement diminué. Il se trouve que l'accord du Conseil est précisément demandé au moment où l'argent semble définitivement perdu. En qualité de conseillère communale, je pense que nous avons autre chose à faire que de démultiplier des démarches, qui ont convaincu tout le monde de la nécessité de ce poste, pour aboutir à ce résultat. Et j'aimerais bien connaître, M. Golaz, la somme exacte que le canton et la confédération ont renoncé à nous allouer.

Le travail de proximité est un moyen que se donne une commune de s'intéresser aux jeunes dont l'absence de perspectives a des conséquences graves pour eux-mêmes et pour la société, ainsi que de faire émerger les ressources existantes au sein de la population. C'est un travail en soi, qui ne peut se faire par un simple développement urbain, comme stipulé dans un rapport de la commission de gestion datant de 2004 qui disait que le développement du centre résoudrait les problèmes de la jeunesse, ou par l'engagement d'un professionnel engagé spécifiquement pour une population à risque. Il est donc souhaitable de créer un poste qui permette de mettre en place une véritable politique de la jeunesse. Dans cette optique, je ne peux comprendre de telles résistances, une telle lenteur à mettre sur pied un projet dont l'essentiel au fond était décrit et préparé dans le rapport mis sur pied par le groupe de travail qui a planché sur la réponse à Mme Pittet, groupe piloté en ce moment par la direction de la Sécurité sociale. Et je ne peux admettre leur conséquence.

Je trouve qu'il est paradoxal, pour une commune à juste titre soucieuse de son équilibre financier, de se priver d'une somme aussi conséquente. Et je ne comprends pas qu'au vu du travail fait par le groupe de travail, du besoin largement reconnu, de l'existence d'un service Culture-Jeunesse-Sport, de l'argent qui avait été trouvé, on ait perdu tant de temps et d'argent.

J'attends le dépôt de préavis annoncé pour l'automne avec intérêt et j'espère que les débats qu'il suscitera ne se résumeront pas à son coût, lequel ne retombe sur la commune que par sa propre responsabilité.

M. O. Golaz, conseiller municipal : En quelques mots, je peux vous répondre de la manière suivante. Ce projet date effectivement de 2001 et un premier rapport a été établi en 2002.

En 2003 la Municipalité a suspendu ce projet pour des raisons financières et ce n'est qu'en début 2006 qu'un rapport établi par le Service Culture-Jeunesse-Sport a débouché sur l'engagement d'un coordinateur jeunesse.

La Municipalité de l'époque aurait eu l'occasion de créer un poste de médiateur jeunesse dans l'Ouest avec la participation de plusieurs communes, mais cette proposition n'a malheureusement pas été retenue.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) revient au micro pour ajouter qu'elle n'a demandé que le montant de la somme perdue.

M. O. Golaz, conseiller municipal, indique que le montant est mentionné sur la communication envoyée à tous les membres du Conseil communal, soit Fr. 120'000.--, plus précisément deux fois Fr. 60'000.--.

M. J. Depallens (F.r.) : Je voulais faire une très brève question à la Municipalité concernant l'usine Fly. Je me réjouis aussi avec Madame la Syndique de voir que la page commence à se tourner, qu'on commence à sortir du tunnel, mais j'ai une petite inquiétude de responsabilité communale : cette usine a des antécédents, elle a été en jachère pendant plusieurs années. Maintenant elle peut devenir patrimoine communal pour tout ou partie, elle peut aussi être rachetée par un investisseur privé. Imaginons par exemple qu'une grande entreprise veuille en faire une garderie, il y a quand même une lourde hypothèque qu'il faudrait étudier de près. Je ne sais pas de droit à qui cela revient, c'est la qualité du sol. C'est-à-dire comme on l'a vu pour la décharge de Bonfol (JU) – toute proportion gardée – lorsqu'on a des forts doutes qu'un sol a été contaminé par une activité industrielle antérieure, il faudrait pouvoir expertiser ce sol si on s'occupe également de sa qualité vis-à-vis de n'importe quel repreneur qu'il soit communal ou privé. Il faudrait savoir si la Confédération ou le canton interviennent pour des sites contaminés, abandonnés par un industriel aujourd'hui en faillite.

Je pense qu'il faudra arriver à faire une expertise pas trop coûteuses, c'est-à-dire de prélever des échantillons de terrain en profondeur parce que je me souviens à l'époque - j'avais beaucoup parlé de ça avec un syndicaliste du SIB – il était absolument effaré du laisser-aller des industriels précédents qui avaient frisé également la catastrophe humaine puisqu'une explosion avait eu lieu heureusement en l'absence des travailleurs. Depuis il y a des rumeurs évidemment ce ne sont que des rumeurs. Des rumeurs persistantes comme quoi ce sol est extrêmement douteux et doit faire l'objet d'une analyse. Alors c'est la question que je pose sans en faire ni un postulat ni une motion : est-ce qu'autour de la vente soit de l'acquisition d'un patrimoine communal soit les rapports avec la Banque de Genève, il peut être procédé à une expertise d'échantillons du sol de manière à ne pas nous retrouver avec un cadavre dans le placard. Je pense que cela vaut la peine de réfléchir et de ne pas se lancer directement dans une construction ou dans quelque chose sans savoir sur quoi on va bâtir.

Mme A. - M. Depoisier, syndique : J'aimerais immédiatement rassurer M. Depallens : Croyez-vous vraiment que quelqu'un veut acheter un terrain quand il ne sait pas ce qu'il y a dessous.

Mais, je crois que vous n'êtes pas le seul à penser à ça. Cela me fait un tout petit peu sourire parce que vraiment il y a beaucoup d'intéressés à cette parcelle. Des études ont déjà été faites sur l'éventuelle pollution de cette parcelle. Je peux vous dire qu'il y a beaucoup de monde qui tourne là autour et je pense que personne n'achètera un terrain sans savoir ce qu'il y a au fond.

En plus, je pense que la Municipalité est très intéressée à savoir exactement ce qui se passe et connaître les études qui ont été faites.

Encore une fois ce terrain est très convoité, il faut être clair, il est situé Centre-Ville, il a un tas de possibilités. La Municipalité a dit qu'elle allait revoir le plan de quartier. Alors s'il vous plaît laissez-nous faire et puis ayez un tout petit peu confiance en les autorités M. Depallens !

Mme S. Sisto- Zoller (F.r.) : Je ne pense pas qu'on puisse se faire engueuler comme ça quand on pose une question surtout quand on se rappelle que la COOP – pas si loin de là, à Crissier, a été capable de construire sur une ancienne décharge, ils ont été capables de nous dire « savait pas qu'il y avait une décharge là-dessous », alors que des gens vivants (comme ma maman, par exemple) et comme bien d'autres gens ont été apporter eux-même des « trucs » dans cette décharge !

Alors, il ne faut pas nous dire que nous sommes des crétins quand on vous pose des questions, je ne suis pas d'accord. Moi, je pensais que dans le terrain de la COOP on savait que c'était une ancienne décharge et si quelqu'un avait dit : allez faire une étude on nous aurait ri au nez et puis la COOP de Crissier s'est trouvée dans la difficulté. Alors ne nous engueulez pas quand on vous pose une question, je trouve que ce n'est pas sympathique de votre part !

Maintenant, moi je voulais par rapport à l'Usine Fly poser une question, pas polémique du tout si vous êtes capables de l'entendre comme ça, je voulais savoir si vous aviez réfléchi, est-ce que la Commune devait acheter ou se porter acquéreur de ce terrain . C'est une question très gentille !

Mme A. - M. Depoisier, syndique : Alors excusez-moi Madame la Conseillère communale, je n'engueule personne, je dis simplement que nous assumons nos responsabilités, c'est tout !

A la question que vous posez, je ne peux pas y répondre, parce que si je vous dis ce soir que la Commune s'y intéresse, qu'est-ce qui va se passer ? et bien les prix vont monter !

Alors laissez-nous manœuvrer avec ça, on vous tiendra au courant parce que je crois qu'on vous a montré que la transparence c'était notre « leitmotiv », mais surtout laissez-nous un petit peu réfléchir !

M. Ali Hemma Devries (F.r.) : L'idée ce n'est pas de faire de la polémique là-bas à gauche, mais tout de même j'aimerais réagir quand Madame la Syndique dit « laissez-nous faire » !

J'avais envie d'intervenir par rapport à la réponse que Monsieur Golaz nous a faite, non seulement dans l'écrit par rapport au médiateur-jeunesse, mais aussi dans sa réponse de tout à l'heure. Je dois dire une première chose : je n'ai pas très bien compris ce qu'il voulait nous dire, si ce n'est (je dis simplement ce que j'ai compris) : j'ai compris qu'ils se lançaient la balle, on joue au ping-pong entre les services Jeunesse-Culture-Sport et Sécurité sociale.

Je ne sais pas qui est le responsable de quoi que ce soit, mais si je fais un petit calcul :

Fr. 120'000.—et bien cela correspond à 2 ans d'un professionnel de la Municipalité, donc deux ans de salaire pour nous dire tout simplement en fait on a laissé tomber Fr. 120'000.—parce qu'on voulait avoir votre avis !

Alors, quand j'entends Madame la Syndique nous dire « laissez-nous faire » cela m'inquiète un peu, parce qu'on vous laisse faire et puis en fait sous prétexte de nous consulter et bien la consultation que vous voulez faire elle nous coûte Fr. 120'000.--.

Je suis donc très inquiet de cette manière de faire les choses et je demande à Monsieur Golaz personnellement de nous faire une réponse plus détaillée et précise sur le pourquoi et le comment de ce refus.

M. O. Golaz, conseiller municipal : Les détails concernant le poste de coordinateur jeunesse vous seront transmis ultérieurement avec le préavis qui répondra ainsi de manière précise et détaillée aux diverses questions posées par M. Depallens.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : Je ne veux pas jeter de l'huile sur le feu d'une campagne électorale finissante qui nous voit tous fatigués et sur les nerfs !

Mais, j'aimerais préciser quelques chose d'inexact qui a été dit : il y a une demande qui a été faite au canton et pour cette demande-là, disons les choses clairement : en gros, la Commune n'y peut rien. La commission cantonale avait promis 2 fois Fr. 100'000.--, mais le Conseil d'Etat a dit ensuite qu'il n'y avait plus d'argent dans le fonds, a supprimé totalement ce montant.

Après réintervention de la commune, il devrait finalement revenir une somme unique de Fr. 60'000.— du Canton, via la CCPLT.

La somme pour laquelle la Commune peut quelque chose, M. Golaz, c'est Fr. 120'000.— venant de la CFE. Si on avait fait vite, on aurait dû obtenir ces Fr. 120'000.--.

4. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. J.-M. Reymond, président de la commissions des finances : Lors de sa dernière séance la commission des finances a examiné et pris position sur les dépôts de préavis :

➤ **Préavis N° 77**

Agrandissement du site scolaire du Léman - Crédit d'étude

La commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis. Celles-ci étant notamment inscrites au plan des investissements. Par contre, malgré une discussion nourrie au sujet de ce préavis, la commission des finances ne se prononce pas sur le bien fondé et la qualité du projet, qui reste de la compétence de la commission nommée pour cet objet.

➤ **Préavis n° 79**

Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Madame Anna Della- Valle

La commission vous propose de prendre à sa charge ce préavis afin de simplifier les choses et ne pas créer une commission pour un enjeu financier aussi faible. Il serait plus simple dans de tels cas de pouvoir attribuer cette compétence à la municipalité.

➤ **Préavis n° 80**

Adoption du plan de quartier P15A « En Belle Vue » - Radiation des alignements – Procédure de levée des oppositions – Vente de la parcelle No 262 « En Belle Vue »

La commission n'a pas à se prononcer sur l'incidence financière, étant donné que nous avons déjà pris position favorablement lors du préavis précédent, pour l'établissement de la promesse de vente. Nous n'avons pas trouvé d'éléments nouveaux nécessitant une remise en cause de notre aval.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la commission des finances.

M. J.- J. Ambresin, conseiller municipal : J'aimerais apporter une précision suite aux souhaits de M. Reymond concernant la procédure. La Municipalité a regardé si en effet il n'était pas possible de faire les choses plus simplement, s'agissant de successions pour des montants aussi faibles. Mais malheureusement ou heureusement la loi est la loi et si nous ne la respectons pas alors qui la respectera, raison pour laquelle celui qui vous parle après en avoir d'ailleurs informé ses collègues de la Municipalité, a déposé une motion au Grand Conseil pour simplifier la procédure. Le procédé suggéré est que le Conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation de traiter ce cas, comme le Conseil communal le fait au début de chaque législature, par exemple pour l'acquisition ou l'aliénation des biens.

L'affaire est en cours, par contre quand sera-t-elle résolue, ce n'est pas moi qui maîtrise le calendrier du Grand Conseil !

5. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

Il n'y a pas de communication de la CARIC.

6. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.

Le Bureau du Conseil n'a reçu aucun rapport.

**7. Motion de M. le Conseiller communal Olivier Barraud - Mise en place d'un espace de consommation des stupéfiants (« Local d'injection ») en Ville de Lausanne. Rapport de la Municipalité.
Préavis No 76 - 2006 : Nomination d'une commission.**

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Municipalité. La parole n'étant pas demandée une commission est nommée pour l'étude du préavis :

Du groupe Fourmi rouge	:	M. Ali Hemma Devries, président-rapporteur Mme Simone Szenyan-Reymond
Du groupe radical	:	M. Jean-Daniel Roulier M. Pascal Barraudy M. André Von Gunten
Du groupe libéral	:	Mme Antoinette Schaffner
Du groupe AeC	:	M. Jean-Jacques Gaudard
Du groupe socialiste	:	Mme Eva Gloor M. Olivier Barraud M. Gian-Luca Ferrini

**8. Rapport de la commission d'étude de la réponse de la Municipalité à la motion de Monsieur le Conseiller communal Jean- Marc Dupuis et consorts intitulée : "Etude d'un journal pour l'Ouest lausannois".
M. Jean- Marc Dupuis, président- rapporteur.**

M. J.- M. Dupuis (lib.) présente le rapport de la commission :

La commission chargée d'étudier ladite réponse s'est réunie à la Grande Salle, le jeudi 6 avril 2006 de 22h15 à 22h23 (elle a donc siégé 8 minutes !).

Elle était composée de Madame Rose-Marie Prêtre, ainsi que de Messieurs Jacques Berthoud, Paul Mettraux, André von Guntten, Vincent Keller, Robert Mulopo, Jacques Studer, Jean-Pierre Leyvraz, Jean-Jacques Gaudard et Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.

Madame Anne-Marie Depoisier, syndique, a également participé à la séance.

Ce non-rapport est le résultat de l'étude d'une non-commission concernant une non-réponse.

Les « motionnaires » demandaient une étude de faisabilité d'un journal de l'Ouest lausannois. A cette question, la Municipalité répond que les moyens de communications de la Commune sont largement suffisants et qu'elle ne souhaite pas entrer en matière, mais garde cette idée en suspens. Vu l'enthousiasme débordant, la commission décide également de garder cette motion en suspens et reposera probablement la question lorsque la volonté de communiquer au niveau régional sera plus grande.

M. le Président ouvre la discussion ; la parole n'étant pas demandée, les conclusions du rapport sont soumises au vote de l'assemblée. **C'est à l'unanimité que les conclusions sont acceptées.**

9. Rapport de la commission d'étude de la motion de Monsieur le Conseiller communal Jacques Depallens et consorts intitulée : « Bibliothèque sur le site Verdeaux- Pépinières ».

M. Jacques Depallens, président- rapporteur.

M. J. Depallens (F.r.) présente le rapport de la commission :

Présents

Municipalité : M. O. Golaz, Mme M. Dedelley,

Commission : Mmes K. Clerc Ulloa, C. Wicht,

MM. H. Desboeufs, J. Depallens, J.-J. Gaudard, Ch. Kocher, D. Rohrbach, P. Waeber

Excusé : M. O. Barraud

Absent : M. J.-M. Dupuis

Réunie le 2 mai 2006 à la salle polyvalente de Verdeaux, la Commission décide, après discussion, de confier la présidence à J. Depallens, qui accepte de présider et de rédiger un bref rapport. La question concrète de la séance est de savoir si la motion de M. Depallens, présentée lors du dernier conseil communal du 6 avril, sera déposée sous forme de motion ou sous forme de postulat pour renvoi à la Municipalité.

Préambule

M. O. Golaz rectifie le texte de la convocation : il s'agit bien d'une unique et brève séance, et non d'une première séance d'une commission qui poursuivrait ses travaux. Contrairement à ce qui se dessinait, un préavis de toute urgence sur la création de 8 classes destinées à l'Établissement Verdeaux-Pépinières n'est pas à l'ordre du jour.

Un échange de vues s'en suit et touche brièvement au projet d'extension de la bibliothèque du Léman, à la convention signée par l'État de Vaud et la Commune de Renens sur le financement d'une partie des salaires des bibliothécaires scolaires, aux besoins recensés parmi les enseignants, aux recommandations pédagogiques de la HEP. Des précisions sont apportées sur les termes de « bibliothèque scolaire », « bibliothèque de jeunes », « centre de documentation », « bibliothèque publique », « médiathèque ».

M. Golaz et Mme Dedelley se retirent. La discussion continue sur l'objet de la séance.

La nécessité d'une étude plus approfondie, à confier aux nouvelles autorités, du bien-fondé d'un projet de création d'une bibliothèque scolaire à Verdeaux est reconnue. Une consultation bien menée auprès des enseignants concernés paraît indispensable.

En l'absence d'éléments permettant de présenter plusieurs variantes du projet envisagé, la Commission décide à l'unanimité de transformer la motion en postulat et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

M. le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, Monsieur le président-rapporteur donne lecture des conclusions du rapport :

Conclusions

La Commission, réunie le 2 mai 2006 et chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de la motion de Jacques Depallens concernant la création d'une bibliothèque scolaire sur le site de Verdeaux-Pépinières transforme celle-ci, avec l'assentiment de son auteur, en postulat et demande au Conseil communal de bien vouloir transmettre celui-ci à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat

Il est demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité de la construction d'une bibliothèque scolaire sur le site de Verdeaux-Pépinières.

Soumises au vote de l'assemblée, c'est à une large majorité, 2 avis « contraires » et 3 abstentions que **les conclusions de ce rapport sont acceptées.**

10. Préavis No 74- 2006 :

Réponse de la Municipalité au Postulat de Mme la Conseillère communale Tinetta Maystre - "J'ai une idée" : ralentissement de la circulation au chemin des Clos.

M. Jean- Marc Reymond, président- rapporteur de la commission des finances.

M. J.- M Reymond, président-rapporteur de la commission des finances, présente le rapport de la commission d'études :

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mardi 11 avril 2006 à la salle de conférence de la salle de spectacle.

Elle était composée de : Messieurs René Jaquier, Daniel Rohrbach, Jacques Depallens, Jean-Daniel Roulier, Walter Siegrist, Christophe Kocher, Pascal Montemari, ainsi que de Jean-Marc Reymond, président- rapporteur.

Monsieur le Municipal Jean-Jacques Ambresin était accompagné de M. Dominique Kohli, boursier communal.

La commission des finances remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

Préambule

La nouvelle constitution dont découle nos règlements, impose le dépôt d'un préavis comme réponse à un postulat. Pour des raisons que l'on ignore, la demande initiale de Tinetta Maystre s'est muée en un postulat. Cette situation est certainement le fait de quelques réglages que nous devons encore corriger sur le plan administratif face aux nouvelles règles en vigueur.

Examen de détail

Lors de l'examen du préavis, les commissaires ont tous fait la remarque que pour un montant aussi faible (Fr. 2000.-), qui est par ailleurs largement dans la compétence municipale, il était inutile d'ouvrir un débat tel qu'un préavis peut le supposer.

Néanmoins le règlement impose la nomination d'une commission et l'établissement d'un rapport dans ce cas. Pour simplifier la procédure, la commission des finances a accepté de le prendre en charge.

Après un rapide tour de table, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances accepte les conclusions du préavis.

M. le Président ouvre la discussion ; la parole n'étant pas demandée, le président de la commission des finances est prié de donner lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis N° 74-2006 de la Municipalité, du 27 janvier 2006,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

de prendre acte du rapport de la Municipalité concernant le postulat de Mme la Conseillère Tinetta Maystre intitulé « J'ai une idée » : ralentissement de la circulation au chemin des Clos.

Soumises au vote, les conclusions municipales sont **acceptées à l'unanimité**.

11. Préavis No 75- 2006 :

Réponse de la Municipalité au Postulat de Madame la Conseillère communale Myriam Romano- Malagrifa - Promotion de l'usage de modes de transport non polluants et amélioration du réseau de pistes cyclables.

M. Paul Mettraux, président- rapporteur.

M. P. Mettraux, président-rapporteur, donne lecture du rapport de la commission d'étude du préavis :

La commission chargée d'examiner le préavis précité s'est réunie le mercredi 12 avril 2006, à 19h00. Elle était composée de Mmes Fatima Jörg, Gisèle Martin, Tinetta Maystre, Rose-Marie Prêtre, Myriam Romano-Malagrifa et Antoinette Schaffner, ainsi que de MM. Vincent Keller, Pierre Larchevêque, Jean-Pierre Leyvraz et Paul Mettraux, président-rapporteur.

Dans un premier temps, la commission s'est rendue sur la Place de la Gare de Renens, afin d'assister à la cérémonie officielle pour l'inauguration de l'antenne renanaise de « Lausanne Roule » et à l'arrivée d'un peloton d'une quinzaine d'élus renanais qui symboliquement sont allés chercher les vélos à Lausanne.

Mme Aline Clerc, présidente de l'Association « Lausanne Roule », ouvre la partie officielle par une allocution présentant son association, à but non lucratif. Son action s'inscrit dans une politique de développement durable qui s'articule autour des quatre axes suivants :

1. Protéger l'environnement en incitant la population et les visiteurs à opter pour le vélo pour leurs déplacements urbains.
2. Favoriser l'adaptation des requérants d'asile dans leur milieu d'accueil en leur proposant une formation en mécanique sur vélo et une occupation au service de la collectivité.
3. Promouvoir la santé en encourageant la pratique d'une activité physique en plein air.

4. Offrir aux touristes, comme à la population résidente, le moyen de découvrir la ville et ses environs sous un angle original. Pour promouvoir cet aspect de « Lausanne Roule », une carte d'itinéraires touristiques est disponible gratuitement aux stations de prêt.

Ce fut au tour de M. Lucas Girardet, directeur de « Lausanne Roule », de nous présenter l'aspect pratique des conditions de prêt. Après la station de prêt de vélos du Flon, la gare de Renens est la 2^{ème} station de location gratuite de vélos, ouverte 7 jours sur 7, du 13 avril au 29 octobre 2006, de 07h30 à 21h30. Pour emprunter gratuitement un vélo pour la journée, il faut se présenter à la station de prêt avec une carte d'identité et déposer une caution de fr. 20.- A disposition des usagers, l'on trouve des casques, des sièges pour bébé, deux vélos d'enfants, des cadenas, des cartes d'itinéraires, sans oublier « La Clef lausannoise » : en empruntant un vélo en balade à deux, vous ne payez que pour un dans plus de 60 restaurants, musées et théâtres de Lausanne et environs.

Mme Anne-Marie Depoisier, syndique de Renens, nous fit part de sa satisfaction quant à l'arrivée en gare de Renens de « Lausanne Roule ». La Commune de Renens soutient cette organisation par une participation financière annuelle de fr. 15'000.-. Cette action fait partie de la volonté de la Municipalité de soutenir la promotion de l'usage de modes de transports non polluants.

A l'issue de cette cérémonie, vers 19h45, la Commission se déplaça à l'Hôtel de Ville (Salle de la Municipalité), où M. le Municipal Raymond Bovier et M. Martin Hofstetter, architecte-urbaniste de la ville, répondirent avec diligence aux nombreuses questions posées.

Dans le cadre du programme de développement durable mis en place dans la Commune de Renens, la Municipalité a acheté, pour une somme de fr. 7'000.--, deux vélos électriques : l'un à l'usage de l'urbaniste de la ville, l'autre pour les collaborateurs du Service. Dans l'attente de la désignation d'un « Monsieur Vélo », c'est l'architecte-urbaniste qui joue ce rôle, en étant attentif à toute éventuelle création de pistes cyclables.

Pour le développement et l'amélioration du réseau de pistes cyclables sur le territoire communal, une réflexion est faite systématiquement au départ de tous les projets routiers à l'étude. Le schéma directeur de l'Ouest (SDOL) « schéma directeur de la mobilité douce et des espaces publics » a défini les itinéraires cyclistes principaux pour l'Ouest lausannois.

Quant à l'amélioration du stationnement des deux roues, le Service Urbanisme-Bâtiments étudie divers emplacements, dont celui devant la piscine de Renens. Les CFF, quant à eux, étudient la possibilité de développer un « B+R » soit un stationnement vélos de qualité, ceci tout comme les TL, qui élaborent un concept similaire. Par ailleurs, un système de protection efficace contre le vol des bicyclettes est également à l'étude. Certains de ces projets pourraient voir le jour en été 2006 déjà.

L'ensemble des membres de la Commission ont salué l'effort de l'exécutif en faveur des modes de transport non polluants, ainsi que du développement du réseau de pistes cyclables en particulier. Ils se disent favorable à cette politique. L'idéal serait naturellement d'éviter de se donner bonne conscience en balisant simplement sur la chaussée des km de pistes pour les vélos, sans se soucier de la sécurité des usagers, et en particulier de la cohabitation des piétons et des cyclistes.

Une commissaire déclare notamment que cela est d'autant plus d'actualité que l'on sait maintenant avec certitude que les scooters polluent 120 fois plus qu'une voiture à essence !

Au terme de près de deux heures d'échanges et de discussions fort intéressantes, c'est à l'unanimité que les membres de la Commission acceptent la réponse de la Municipalité au postulat en question, et vous

invitent, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, à voter les conclusions municipales.

M. le Président ouvre la discussion.

M. R. Bovier, conseiller municipal : indique que la remarque 2, il faut lire « unique »....

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** prie le président-rapporteur de donner lectures des conclusions municipales :

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis N° 75-2006 de la Municipalité, du 10 mars 2006,
Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

De prendre acte du rapport de la Municipalité concernant le postulat de Mme la Conseillère Myriam Romano-Malagrifa intitulé « Promotion de l'usage de modes de transport non polluants et amélioration du réseau de pistes cyclables ».

Soumises au vote, les conclusions municipales sont acceptées à une très large majorité et une « abstention ».

12. Préavis No 77 :

Agrandissement du site scolaire du Léman - Crédit d'étude.

Dépôt de préavis - Discussion préalable.

Et ant donné que la parole n'est pas demandée, **M. le Président** indique la composition de la commission d'étude du préavis :

Du groupe libéral	:	M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur
Du groupe radical	:	Mme Florence Widmer
		M. Jacques Berthoud

M. Alexandre Goedecke

Du groupe AeC : Mme Tinetta Maystre

Du groupe socialiste : M. Michele Scala
M. Jacques Studer
M. Pascal Ruschetta

Du groupe Fourmi rouge : Mme Tamara Andrade Gerweck
Mme Suzanne Sisto-Zoller

13. Préavis No 78 :

**Admission de 7 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt de préavis - Discussion préalable.**

Etant donné que la parole n'est pas demandée, **M. le Président** indique que la commission des naturalisations est nommée pour l'étude du préavis.

14. Préavis No 79 :

**Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de
Madame Anna Della- Valle.
Dépôt de préavis - Discussion préalable.**

Etant donné que la parole n'est pas demandée, **M. le Président** indique que la commission des finances est nommée pour l'étude du préavis.

15. Préavis No 80 :

**Adoption du plan de quartier P15A « En Belle Vue » - Radiation des
alignements – Procédure de levée des oppositions –
Vente de la parcelle No 262 « En Belle Vue ».
Dépôt de préavis - Discussion préalable.**

M. le Président ouvre la discussion préalable.

Mme Bastienne Joerchel Anhorn (indép.) : C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance du préavis No 80 et des intentions de la Municipalité de vendre la parcelle « En Belle Vue » pour la construction d'une résidence à moyen et haut standing. Je remercie la Municipalité de la bonne qualité des documents qui nous ont été transmis. Mon intervention porte sur trois points et soulève un certain nombre de questions que je souhaite poser à la Commission qui se penchera sur le projet d'ici au mois de juin :

1. Premièrement, j'aimerais ce soir exprimer mes réserves sur le principe même de la vente « d'une des dernières belles grandes parcelles constructibles de Renens ».

Dans le contexte actuel, je me pose une question toute simple : pourquoi vendre ce terrain aujourd'hui ? J'ai trouvé peu d'arguments convainquants répondant à cette question dans le préavis. Que la Municipalité ait cherché à vendre la parcelle « En Belle Vue » ces 10 dernières années peut se justifier : il fallait trouver des solutions rapides et concrètes pour sortir de la crise financière. Mais aujourd'hui, en 2006, nous sommes pour la première fois depuis longtemps à nouveau dans les chiffres noirs. Dans ce nouveau contexte, est-il aujourd'hui encore nécessaire de liquider ce magnifique terrain communal ? 8 millions de francs pour un terrain de 12'000 m², n'est-ce pas trop peu ? La valeur du terrain a-t-elle été estimée de manière correcte selon des critères objectifs ? La Municipalité a-t-elle examiné la possibilité de ne pas vendre le terrain mais de recourir au droit de superficie ?

N'y a-t-il pas d'autres stratégies, comme exemple, la valorisation des friches industrielles existantes pour acquérir des « bons contribuables », puisque c'est l'argument principal invoqué par la Municipalité ?

Mesdames, messieurs, : avons-nous donc vraiment réfléchi à ce que cette vente signifie pour l'avenir de notre commune ? Pendant 10 ans, la Municipalité n'a été convaincue par aucun projet. Mais, 10 ans ce n'est pas si long. De nouveaux besoins encore insoupçonnés aujourd'hui peuvent surgir dans les décennies à venir qui nécessiteront un peu de marge de manœuvre pour une grande ville comme Renens. De plus, la Commune pourrait se retrouver une nouvelle fois dans une situation financière difficile. Elle n'aura alors plus aucun terrain à vendre.

2. Mon deuxième point porte davantage sur le projet lui-même : dans une période où l'on attache de plus en plus d'importance au développement durable, ne pourrait-on pas développer un projet plus original, qui ferait œuvre de pionner, par exemple, en matière de quartier « écologique » ? Bref, faire véritablement quelque chose d'exceptionnel, comme le souhaitait initialement la Municipalité, même avec des logements. Des quartiers de ce type ont vu le jour ailleurs en Suisse et ont démontré leur viabilité. La Commune en aurait les moyens puisqu'elle est propriétaire du terrain.

3. Finalement, je me pose des questions quant à la procédure ou au timing politique. La décision que notre Conseil va devoir prendre est importante : elle constitue probablement l'une des décisions majeures en terme d'investissement / désinvestissement de cette législature. Est-ce vraiment nécessaire de la prendre en urgence, dans une période de transition politique par un Conseil formé de membres qui seront remplacés d'ici peu par les nouveaux élus ? Ne faudrait-il pas mieux prolonger le délai et reporter la décision finale de quelques mois ?

Mesdames, Messieurs, en lisant les documents qui nous ont été soumis, je me suis vraiment posé la question: pourquoi renoncer à faire quelque chose d'exceptionnel de cette parcelle exceptionnelle ?

J'espère sincèrement que la décision de vendre l'une des dernières belles grandes parcelles de Renens sera prise en connaissance de cause et au profit d'un projet qui a du souffle, de l'avenir, de l'audace et de l'originalité. Je vous remercie de votre attention.

M. Jacques Studer (soc.) : Je suis un peu comme Mme B. Joerchel, je me pose des questions sur l'aspect financier qu'on nous explique dans le préavis. J'aimerais bien que la commission nous renseigne là-dessus.

Mais juste avant, on essaie de nous faire comprendre qu'un acquéreur devra payer 20 millions plutôt que 8 millions ; on n'en trouvera pas pour construire, on nous dit qu'en 70 ans on devrait dépenser 20 millions !

Le calcul est un peu erroné, puisque si j'étais acquéreur et que j'aie 8 millions en poche, que je vais placer à 5 %, je vais gagner fr. 400'000.-/année et là on me demande Fr. 280'000.—pour le droit de superficie, je gagnerai donc Fr. 280'000.—pour le droit de superficie ; moi, je partirai pour un droit de superficie, je gagnerai Fr. 100'000.-/année est-ce que mon calcul est juste Monsieur le conseiller municipal Ambresin ou est-ce que je me trompe complètement.

M. J.- J. Ambresin, conseiller municipal : Tout d'abord, la commission d'étude du préavis posera toutes les questions qu'elle jugera utile de poser et la Municipalité sera en mesure, je l'espère, d'y répondre.

Nous n'allons pas anticiper sur le débat, mais puisque vous me posez une question précise : 3,5 % pourquoi ? - Parce qu'aujourd'hui, c'est le taux en vigueur, ! Mais peut-être que dans 5 ans, ce taux sera de 5 % ; si aujourd'hui le taux avait été de 5 %, nous aurions mis 5 % ! C'est tout ce que je puis vous dire pour l'instant.

Etant donné que la parole n'est plus demandée, **M. le Président** indique la composition de la commission d'étude du préavis :

Du groupe socialiste	:	M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur Mme Rose-Marie Prêtre M. Gian-Luca Ferrini
Du groupe libéral	:	M. Gilbert Nicolas
Du groupe AeC	:	M. Jean-Jacques Gaudard
Du groupe radical	:	M. Jacques Berthoud M. René Jaquier M. Pascal Montemari
Du groupe Fourmi Rouge	:	M. Jean-Pierre Leyvraz M. Vincent Keller

16. Propositions individuelles et divers.

Mme Suzanne Sisto- Zoller (F.r.) développe une **interpellation concernant les distributeurs de boissons et en- cas dans les écoles** :

La presse se fait régulièrement l'écho de préoccupations au sujet des habitudes alimentaires des enfants, qui ont une grande influence sur leur santé présente et future.

Le mois dernier, une motion a été déposée au Grand Conseil vaudois à ce sujet. En voici quelques extraits :

(..) Depuis 1997, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré que l'obésité était une épidémie au même titre que le SIDA, le Choléra ou la Grippe aviaire, afin de frapper les esprits et de montrer l'étendue du risque. Elle nous dit aussi qu'en 2040, la moitié de la population mondiale sera obèse. (...).

A l'école, le rôle éducatif est important et la loi scolaire à son article 3, sous « Buts de l'école » dit :

L'école assure l'instruction des enfants et seconde les parents dans leur tâche éducative. Ainsi, l'école devrait favoriser la consommation d'aliments ou de boissons n'aggravant pas le surpoids ou l'obésité.

A ce propos, je désirerais connaître la situation dans nos écoles :

Question 1 : Avons-nous des automates à boissons dans nos écoles ? si oui, dans quels bâtiments scolaires, qui les gère, qui décide quels produits on y vend (coca-cola, thé froid, jus de fruits ..), quels sont les prix pratiqués, où va l'éventuel bénéfice.

Question 2 : Avons-nous d'autres automates qui vendent des en-cas pour la récréation ? Si oui, comment sont-ils gérés ?

Question 3 : Pouvez-vous étudier par quoi on pourrait éventuellement remplacer de tels automates ?

Question 4 : Comment est traitée la question dans les réfectoires scolaires ?

Des actions se sont faites dans différentes communes, citées par une députée au Grand Conseil : à La Chaux-de-Fonds, le médecin des Ecoles a obtenu l'interdiction des distributeurs de boissons sucrées et d'en-cas, il y a 10 ans déjà ! A Zürich, c'est également le cas. En France, les distributeurs sont interdits depuis septembre 2005. L'interdiction ne concerne pas les machines qui vendent fruits, légumes et eau. Le canton du Valais encourage l'installation de distributeurs de pommes !

Mme M. Huguenin, conseillère municipale : J'aimerais remercier Madame la conseillère communale Suzanne Sisto Zoller de son interpellation que l'on va traiter entre les dicastères « Ecoles » et « Sécurité sociale », à cause du réfectoire et de la Clinique dentaire et c'est cela que je voulais vous répondre aujourd'hui.

La dentiste scolaire a attiré mon attention récemment sur cette problématique de boissons sucrées – il y a, au moins, un endroit avec distributeur de boissons sucrées –. La responsable de la clinique dentaire va se renseigner et voir ce problème en lien avec l'interdiction du Grand Conseil ; il y a l'obésité, mais aussi les caries. Du point de vue de la clinique dentaire, il serait évidemment positif de supprimer ce genre de distributeur et pourquoi pas, de les remplacer par des fontaines à eau, simplement branchées sur le réseau d'eau potable.

On va donc s'atteler à ce problème, au niveau des deux directions.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Il m'arrive d'utiliser la ligne 30 ; en général, je monte à 13 h 45 à l'arrêt 1^{er}-Mai en direction de la Gare. Or, j'ai l'impression de rencontrer beaucoup de problèmes pour le peu de fois que j'emprunte cette ligne.

J'ai noté un certain nombre de retards allant jusqu'à 5 minutes. De tels retards sont étonnants, puisqu'on est encore tout près de Prilly-Eglise où commence la ligne. De plus, pour une ligne de rabattement sur le réseau ferroviaire, le retard est un problème particulièrement gênant puisqu'il peut faire rater une correspondance.

Mais ce problème est encore aggravé par certaines circonstances. Premièrement, il semble aussi que parfois le bus passe en avance. Dès lors, si l'on se pointe à l'heure juste à l'arrêt et qu'on ne voit pas le bus arriver, on ne sait pas si c'est parce qu'il a du retard ou parce qu'il est déjà passé.

S'il s'agissait d'un arrêt plus important, pas de problème : on verrait bien, en arrivant à l'arrêt, s'il y a encore des gens qui attendent ou pas. Mais dans le cas particulier, il n'y a pas forcément chaque fois quelqu'un qui monte à cet arrêt. D'où l'embarras de la personne qui, ne voyant pas de bus, attend 5 minutes et finit par renoncer sans savoir si elle aurait peut-être dû attendre encore un peu plus.

J'aimerais donc savoir s'il y a un réel problème de ponctualité, ou si j'ai simplement été victime de coïncidences exceptionnelles et malencontreuses. Et si problème il y a, concerne-t-il également d'autres courses, dans un sens de parcours ou dans l'autre ? Et quelle solution les TL envisagent-ils ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique, ayant reçu les questions avant, elle peut déjà ce soir donner quelques éléments de réponse glanés auprès des TL :

Depuis le 9 janvier 2006, nous avons enregistré 68 passages à l'arrêt "1^{er} mai" pour la course de 13h45. Seuls 4 passages en avance sur 68 sont recensés durant cette période, ils vont de 2 à 63 secondes.

Nous pouvons considérer qu'à cet arrêt, pour cette course, les bus ne passent pas régulièrement en avance.

Environ la moitié des véhicules ont jusqu'à 3 min. de retard, l'autre moitié ayant de 3 à 8 minutes de retard, ce qui n'est évidemment pas performant. Malgré la proximité de terminus de Prilly, le battement est de 3 minutes ce qui semble trop peu.

La solution passe par une refonte des temps de parcours et de battement, permettant d'améliorer la qualité de la ligne, avec comme conséquence probable une augmentation des moyens mis en œuvre pour cette ligne ou une diminution des prestations liées à l'augmentation des temps de parcours.

Nous avons des problèmes similaires sur des lignes ayant nettement plus de clients comme la ligne 7, par exemple.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je remercie Madame Depoisier et les TL de la réponse rapide.

Evidemment, je préférerais que la solution soit du genre augmentation des moyens mis en œuvre, plutôt que baisse des fréquences.

Mme V. Berseth Hadeg (F.r.) : Je dois malheureusement à nouveau vous parler des agissements de notre Police. Comme vous l'avez certainement lu dans la presse, en arrêtant 3 fêtards, la Police en a blessé un. Le jeune en question se retrouve avec 2 dents en moins sur le devant.

Ma question est la suivante :

- o Ce genre d'aventure arrive-t-elle toujours aux mêmes intervenants ?

Je remercie à l'avance la Municipalité. Je préfère le faire à l'avance vu que parfois, je n'ai plus envie de le faire après la réponse !

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : Je remercie, au nom de la Municipalité, Madame la conseillère communale Verena Berseth Hadeg de sa question.

Alors ce que je lui propose parce qu'elle m'a déjà interpellé à ce sujet mardi dernier, je lui ai expliqué en quelques mots ce qui s'était passé, mais en version très très courte évidemment !

Il s'agit d'un incident qui est survenu le 12 mars dernier, à 04h55 du matin – il est vrai qu'un quotidien gratuit en a parlé le 20 avril écoulé, sauf erreur en version forcément réduite (je ne veux pas dire réductrice !).

Je ne vais pas vous expliquer maintenant ce qui s'est passé, ni répondre très précisément à la question parce que j'en serais incapable. Alors, ce que je vous propose c'est de que nous nous retrouvions tout à l'heure et que nous fixions un rendez-vous, ainsi vous pourrez vous expliquer au Commandant de la Police, ainsi nous pourrons vous préciser le contexte et y voir plus clair !

Mme R.-M. Prêtre (soc.) : Entre le bâtiment du tennis de Renens et le chemin nouvellement aménagé conduisant à la halte de bus de la Route de Cossonay se trouve un carré de verdure plat qui pourrait être mis à disposition de la population, notamment des jeunes pour par exemple taper dans un ballon !

Cet emplacement, qui selon mes informations, ferait partie de la parcelle cédée en droit de superficie au Tennis, pourrait-il être détaché et mis à disposition du public ?

Cela permettrait à la population de bénéficier d'un espace vert, sans aménagement particulier, où des jeux spontanés entre les habitants des différents quartiers pourraient se dérouler ou s'improviser. Comme la densification du territoire de la Commune a tendance à augmenter considérablement, la mise à disposition de tels endroits devient importante et nécessaire.

Merci à la Municipalité d'étudier cette proposition et d'y donner rapidement – je l'espère – une suite favorable.

D'autre part : quand sera repris l'aménagement des « Zones 30 » ?

Je me permets d'intervenir particulièrement à propos du chemin Sur-La-Croix (artère 18) qui dessert un quartier ne disposant pas de place publique et où se tient un Marché le vendredi durant la belle saison. D'autre part, des jeunes des différents lotissements qui souhaitent pratiquer divers jeux, notamment le « street hockey », ont besoins d'un simple espace commun où ils puissent évoluer en sécurité.

Ces raisons me poussent à demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de faire de cette artère – ou du moins à l'endroit où se tient son marché « une zone résidentielle ».

Merci à la Municipalité de bien vouloir étudier cette proposition et de passer à la phase de réalisation de ces zones dans un court délai.

Ces deux objets sont destinés à favoriser les rencontres et à promouvoir l'exercice physique qui semble manquer à de plus en plus de personnes.

Mme A.- M. Depoisier, syndique, souhaite répondre ultérieurement à ces différentes demandes.

M. O. Barraud (soc.) : Fin de novembre 2004, Frank Kurmann, chauffeur de bus aux TL et membre du GATU (Groupe Autonome des Transports Urbains) rentre d'un voyage syndical en Italie avec dans ses valises non seulement des spécialités culinaires mais aussi une bonne idée. Il a constaté que les arrêts de bus en ville de Bologne sont équipés de cendriers. Le résultat est probant : fini les mégots de clope jonchant le sol ! Simple et évident me direz-vous. Oui mais fallait-il encore y penser. Enthousiaste, il écrit en janvier 2005 aux municipalités de l'agglomération lausannoise afin de partager sa découverte.

Dans les semaines qui suivent, il reçoit plusieurs réponses lui confirmant le bien fondé de l'idée bolognaise. Quelques mois plus tard, la commune de Pully a déjà installé de nombreux cendriers aux arrêts de bus. La commune de Lausanne a annoncé la pose d'environ 300 cendriers au printemps 2006. Et Renens ? Rien, pas de réponses. Silence radio.

Alors, Frank m'apostrophe et demande des explications. Je lui explique qu'il s'agit certainement d'un couac et le rassure car depuis quelques mois, on peut avoir des idées à Renens. Je fais donc une intervention au Conseil afin que son idée soit étudiée et surtout qu'il obtienne une réponse.

En ce qui me concerne, je soutiens l'idée d'installer des cendriers aux arrêts de bus. L'interdiction de fumer tend à se généraliser. Le canton de Vaud a bien des chances de suivre le canton du Tessin et Genève et interdire la fumée dans les lieux publics. Les fumeurs ne manqueront donc plus une occasion de fumer leur cigarette une fois à l'extérieur et notamment en attendant leur bus. De plus, je pense que les employés de la voirie seront contents de ne plus retrouver des tas de mégots disséminés aux alentours des arrêts TL. Merci de votre attention.

Mme A. - M. Depoisier, syndique : Etant donné que M. le conseiller communal Olivier Barraud lui avait remis l'intervention avant, elle a fait des recherches ; malheureusement, l'administration communale n'a rien retrouvé et cette dernière a même poussé les recherches aux communes voisines, qui n'ont rien reçu !

L'idée lui semble intéressante, mais elle souhaite que l'intervenant change sa demande en simple question et non pas en postulat.

M. O. Barraud (soc.) adhère à la proposition de Madame la Syndique et son postulat devient donc une question.

Mme R. Joliat (rad.) : Tout d'abord, je tiens à remercier l'équipe de « Voirie » pour leur excellent travail quant au chemin conduisant à l'arrêt de bus de la ligne No 18 sur la route parallèle à celle des Baumettes soit la Route de Cossonay.

Mais ce soir ma question s'adresse au dicastère « sécurité publique » ?

Sur l'avenue des Baumettes, à hauteur du croisement avec le Chemin d'Etterpy, un passage pour piétons a vu le jour la semaine dernière.

Or, il serait judicieux et plus sécurisant pour tous les utilisateurs que des panneaux indiquent ce « passage pour piétons ».

En effet, comme vous le savez (pour ceux qui habitent le quartier) ou vous ne le savez peut-être pas, de nombreux automobilistes passent à ce niveau à une vitesse élevée, ce qui a pour effet de déclencher immédiatement le feu situé à hauteur de l'entrée à l'EMS des Baumettes.

Certains diront c'est bien : cela permet de réguler le trafic et contraint ceux qui circulent à des vitesses non réglementaires à ralentir et à s'arrêter... mais malheureusement, force est de constater que de nombreux automobilistes, cyclistes et autres conducteurs de deux roues ne respectent ni les limitations de vitesses, moins encore la signalisation lumineuse.

C'est pourquoi, il est impératif d'indiquer ce nouveau passage pour piétons dans les plus brefs délais. Car il faut ajouter que depuis que la ligne 18 passe sur la Route de Cossonay, une grande partie des automobilistes empruntent l'avenue des Baumettes comme raccourci pour toutes sortes de bons ou de mauvais prétextes !

✱ **Ceci n'est ni une motion, ni un postulat, ni une interpellation, mais on peut le prendre en tant que vœu ou suggestion :**

Rechercher des données sur des anciens préavis n'est pas toujours une tâche aisée.

C'est pourquoi à l'ère des données électroniques, des bases de données, des bibliothèques-médiathèques, je suggère donc à la future équipe municipale de plancher sur - excusez-moi pour ce néologisme - une PREAVITHEQUE Informatique.

Un tel listing sera d'une utilité non négligeable dans la recherche de données pour des études ultérieures, ainsi que des recherches d'historiques communaux sur divers sujets.

Comme ceci n'est qu'un vœu, je remercie d'ores et déjà la nouvelle Municipalité, de son étude et de ses éventuelles propositions, bien évidemment avant la fin de la législature 2006-2011.

M. M. Perreten, conseiller municipal : Je souhaiterais répondre à Madame la conseillère communale Rosana Joliat concernant le passage pour piétons : c'est « environnement et maintenance » qui l'a demandé à « police » puisque on a fait le petit chemin piétonnier qui longe le tennis et où l'on fera peut-être un terrain de foot juste à côté. On va donc examiner toutes les demandes.

En ce qui concerne la signalisation verticale, je poserai la question à « police ».

M. Le Président précise que pour la 2^{ème} partie de l'intervention, la Municipalité répondra certainement lors d'une prochaine séance.

Mme B. Joerchel Anhorn (indép.) dépôt d'un postulat : pour une plus grande sécurité sur les passages piétons de l'avenue de Longemalle.

Le 26 janvier dernier, Tinetta Maystre a déposé un postulat pour une plus grande sécurité sur les passages piétons. Elle visait principalement le passage sur la route de Lausanne, au bas de l'avenue du Château et du chemin du Clos.

J'aimerais aujourd'hui compléter sa demande. En effet, d'après ce que j'ai pu entendre et lire dans les journaux ces derniers mois, il me semble que les accidents sont nombreux à l'avenue de Longemalle, en particulier sur les passages piétons non sécurisés de cette route très fréquentée. Empruntant moi-même ce tronçon régulièrement, j'ai constaté la mauvaise visibilité des passages piétons, en particulier le matin, lorsque le soleil se lève dans l'axe de la route avec un effet éblouissant sur les conducteurs engagés en direction du rond-point de Malley.

Avant qu'un accident vraiment grave ne se produise sur cette route, je demande donc à la Municipalité :

- d'effectuer rapidement un bilan de la sécurité des passages piétons de l'avenue de Longemalle. Y-a-t-il proportionnellement plus d'accidents qu'ailleurs, et plus d'accidents le matin, lorsque le soleil se lève dans l'axe de la route ?

- d'étudier la possibilité de sécuriser rapidement les passages concernés par le biais d'îlots, de feux de signalisation ou autres.

Je vous remercie de votre attention.

M. J.- J. Ambresin, conseiller municipal, va examiner toutes les questions et espère pouvoir y répondre à la prochaine séance.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée. Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée.

La séance est levée à 21h58

Le Président :

La Secrétaire :

R. Divorne

R. Joliat